

LA GAZETTE DE VILLE SUR YRON

N°105



Sommaire :

Le mot de la maire pg1

Les travaux pg2

Le portrait pg3

L'assainissement pg 4
et 5

La chronique de Luc pg6
et 7

Visite du CD 54 pg8

Le bar associatif pg8

Les berges de l'Yron pg9

La fibre pg9

La communication pg10

L'éclairage public pg10

Le CCAS pg10

La vie du village pg11

Le foyer pg12

Mairie de Ville sur Yron

15 rue du Château

Tél : 03 82 33 91 70

mairie.villesuryron@wanadoo.fr

Site : villesuryron.fr

Le mot de la Maire

Chères habitantes, chers habitants,

C'est une nouvelle fois dans des conditions particulières que je m'adresse à vous, alors que la pandémie se propage non seulement sur notre territoire, mais également chez nos voisins européens et partout dans le monde.

Les mesures mises en place en France nous permettent aujourd'hui de reprendre une vie presque « normale », articulée autour d'activités quotidiennes qu'elles soient personnelles ou professionnelles. Nous avons pu pour certains d'entre nous, passer quelques moments en famille et entre amis, profiter de nos proches et déguster ensemble des mets traditionnels de cette fin d'année, ou encore avoir la joie d'offrir ou de recevoir quelques cadeaux. J'espère que vous aurez pu effacer, ne serait-ce qu'un instant, les semaines de confinement, de couvre-feu et d'isolement que nous avons traversées.

Je n'oublie pas également les actes terroristes horribles commis sur notre territoire en octobre et décembre dernier, et j'ai une pensée particulière pour les proches de victimes et pour la communauté éducative dans son ensemble.

Place à 2021 ! Cette nouvelle année s'annonce, et avec elle, l'espoir d'un vaccin optimal, avec lequel nous devrions retrouver notre liberté, notre joie, notre plénitude.

Pour Ville-sur-Yron, cela signifie tout d'abord la reprise des activités du Foyer Rural et la location de la salle René Bertin, dès que cela sera autorisé. Cela signifie en outre la poursuite des actions initiées en 2020. Comme vous avez pu le constater, les travaux de réhabilitation et de végétalisation de la place de la mairie sont achevés et j'espère pouvoir toutes et tous vous convier à son inauguration au printemps prochain.

Les projets annoncés dans la gazette précédente avancent à leur rythme : la mise en place du futur « bar associatif » (cf. article page 8) et l'aménagement du cimetière. Nous avons constaté en outre que le toit de l'église Saint-Gorgon présente des faiblesses et fera certainement l'objet de dépenses imprévues. J'attends les diagnostics correspondants. Nous aurons sans doute des décisions à prendre, des choix à faire en fonction des priorités et financements possibles.

Enfin les activités automnales de débroussaillage des berges de l'Yron et de nettoyage des massifs floraux se poursuivront en 2021.

Sur ces quelques lignes, j'ai le plaisir de vous souhaiter une belle et heureuse année. Que celle-ci vous permette de conduire vos projets inachevés et de réaliser ceux que vous aviez mis de côté.

Santé, Sérénité, Sincérité seront les maîtres mots. Je vous souhaite le meilleur pour 2021.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches,

Maud LORENZI

LES TRAVAUX



Les travaux de réhabilitation et de végétalisation du centre village sont achevés !

Ce projet initié lors du mandat précédent représente un coût de dépenses totales de 380 000 euros HT. 80% de ces dépenses sont cofinancées par l'Etat, la Région Grand Est, le Département et l'Union Européenne. Le PNRL est également partenaire de l'opération.

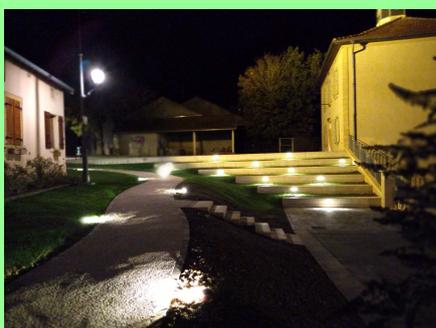
A la charge de la commune restent 80 000€. Afin de financer cette somme, un emprunt sur 10 ans a été contracté par la commune.

Les modifications effectuées :

- **Priorité sécurité :** la rue du château ainsi que les arrêts de bus ont été transformés,
- **Une mise en lumière :** le mur d'enceinte de la mairie a disparu. Le bâtiment mairie-école est mis en valeur et trône sur la place,
- **Un projet écologique :** la place a été recouverte de pavés traditionnels et drainants, de nouveaux espaces végétalisés ont été créés, le gazon semé, les arbustes plantés.
- **Un cadre de vie plus agréable :**
 - la rue des Charmots a été réduite de moitié, laissant désormais place à un espace piéton et un petit amphithéâtre, destiné à de futures animations et spectacles divers.
 - du mobilier urbain a été installé.
- **Place à la mobilité douce :** un sentier piéton a été créé. Un parking de 5 places a été aménagé en face de la mairie, une place pour personne à mobilité réduite est installée sur le parvis de la mairie. Un parking secondaire a également été réalisé rue de l'Yron pour les visiteurs.

L'inauguration de cette nouvelle place est prévue au printemps 2021 !

L'ensemble des habitants sera convié à cette manifestation. (sous réserve des conditions sanitaires.)



Interview réalisée par Jacques Schwartz le 24.11.2020



Maud, tu as été élue en mai dernier Maire de Ville sur Yron. La première femme à occuper ce poste dans notre commune. Peux-tu nous donner les motivations qui t'ont poussée à accepter la mission ?

Je dirai tout d'abord une envie de m'investir davantage et de me sentir utile à la vie du village. Ensuite, côté

professionnel, j'occupe un poste depuis plusieurs années que je considère maîtriser, et j'avais donc envie de me lancer dans un nouveau challenge. Enfin, je dirai également qu'il fallait un peu de renouveau, un peu de changement et j'avais la volonté d'en faire partie !

Tu as une famille, un emploi à temps plein. J'imagine que ces nouvelles responsabilités ont apporté un chamboulement dans votre quotidien. Comment gères-tu cela ?

Je gère cela au jour le jour. Avec la période sanitaire et la crise de la Covid, c'est parfois assez compliqué. Beaucoup de choses ont évolué et on doit se comporter différemment. C'était dans tous les cas un choix familial. Avant de prendre une telle fonction, j'en avais discuté avec mon mari et mes enfants. Ce qui signifie, pour eux, davantage de responsabilités, une organisation au top, dans laquelle chaque minute est comptée. Néanmoins, j'ai la chance d'être fonctionnaire et de bénéficier d'horaires aménagés, ce qui me permet de m'organiser différemment par rapport à mon emploi.

On dit souvent que la femme est l'avenir de l'homme, et je fais partie de ceux qui le pensent ; et pour toi, être une femme c'est plutôt un atout ou un handicap pour assurer cette noble tâche ?

J'avais certaines craintes dans divers domaines. Je pensais que ce serait plutôt un handicap surtout pour les aspects techniques. En effet, à la base je suis une administrative et une financière, pas une technicienne. J'essaie bien entendu de combler mes lacunes, mais finalement la plupart des interlocuteurs font preuve de pédagogie, donc ça se passe plutôt bien. De plus, on assiste à une mouvance ces derniers temps qui place la femme, égale de l'homme, au cœur de la société ; c'est également le cas dans de nombreux milieux et domaines professionnels ; et du coup ça facilite énormément la tâche !

D'une manière générale beaucoup d'élus de communes rurales se disent apolitique et toi qu'en penses-tu ?

Alors, je rejoins totalement cette idée. Je trouve que c'est très compliqué dans une petite commune de 300 habitants de faire de la politique. J'estime que chaque citoyen, chaque usager doit être traité de la même façon, doit être écouté et entendu. Ce n'est pas du tout ma volonté d'amener de la politique politicienne autour de la table lors des conseils municipaux et dans le village. C'est plutôt une force selon moi de rassembler des personnes avec des idées différentes pour créer quelque chose de commun, et cela même si nous n'avons pas forcément la même vision politique.

On entend de plus en plus parler de regroupements de communes autour de nous. Serait-ce la solution pour assurer l'avenir de celle-ci ?

L'idée de la commune nouvelle, à la base, j'y suis assez défavorable. Cela signifie clairement qu'il y a un désamour de la commune, de la municipalité et de la vie du village. Je trouve triste le fait que des communes disparaissent ou se fassent englober à un certain moment. Cependant, il faut être conscient. La commune nouvelle représente parfois la solution qui maintiendra et assurera divers services à l'usager, le moyen qui sauvera parfois certains territoires.

Tu es maintenant élue depuis 6 mois, bien trop tôt pour faire un quelconque bilan. Mais j'aimerais juste que tu nous livres un ressenti par rapport à l'idée que tu t'étais faite sur la manière d'exercer ton mandat ?

Ah ! Ça, c'est assez compliqué et je suis très partagée. J'avais bien conscience qu'il y avait des « petites choses » et des aspects à traiter au quotidien, mais je les avais certainement sous-estimés. Le quotidien est hyper énergivore et chronophage. Par contre, je suis plutôt satisfaite des projets que l'on souhaite mener : l'achèvement des travaux, la mise en route du futur bar associatif, l'aménagement du cimetière ou encore la rénovation de l'église. Il s'agit de challenges très importants à mon sens. D'ailleurs, pour faire le lien avec la question précédente qui concernait le maintien de la commune dans sa dimension actuelle, je me permets de rapporter les propos de Luc Delmas, qui m'a toujours dit qu'il fallait constamment avoir des projets afin de maintenir une commune dynamique et attractive.

Et pour finir ce portrait, peux-tu nous dire ce qui vous a incités à poser vos valises, voilà une quinzaine d'années à Ville sur Yron ?

Faut-il que je sois vraiment honnête pour répondre à cette à cette question ?

Bien sûr, si c'est possible.

Nous cherchions une maison avec mon mari. Initialement nous souhaitions habiter dans la banlieue de Metz, mais nous n'avions pas les finances nécessaires pour y acheter une maison. Nous avons donc décidé de rester aux alentours de Mars la Tour et Saint Ail, villages de nos parents. Après avoir visité quelques biens à Mars La Tour et Batilly, nous sommes finalement arrivés à Ville Sur Yron avec deux maisons à découvrir. Ce qui nous a fait choisir notre maison actuelle, c'est la cave...mais également la beauté du village. A l'époque, je connaissais très peu de monde à Ville Sur Yron. Je traversais le village adolescente avec le bus scolaire, mais je n'avais pas connaissance de toutes les activités présentes, du dynamisme et de l'attractivité du village.

PANIER GARNIS A VILLE SUR-YRON!!





UNE SOURIS!! 😬
(JARGON: TAMPON HYGIENIQUE)



DES SERVIETTES,
DES SOURIS,
DES LINGETTES....
😬😬😬😬

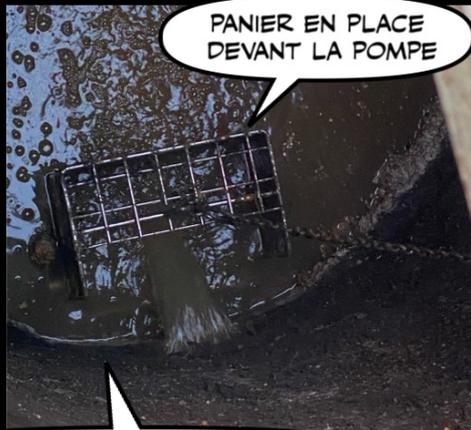


ALLEZ
UN PETIT COLIS!!

ON REMET TOUT EN PLACE
ET ON VA A LA DEUXIEME POMPE



COMBINAISONS
A LA POUBELLE!!
NETTOYAGE
DES GANTS ET DES
BOTTES!!



PANIER EN PLACE
DEVANT LA POMPE



ALLEZ,
AVEC UN GROS EFFORT COLLECTIF,
LE PANIER SERA BIENTOT VIDE 😬😬



L'YRON

ACTEURS: ESTELLE ET JACKIE
CREATION ET PHOTOS: NATHALIE

Le presbytère de Ville-sur-Yron ... ou L'histoire chaotique des relations ente l'église et la communauté

Nous ne reviendrons pas sur la présentation que nous avons déjà faite des différents curés qui vont officier dans la paroisse puisque nous les avons déjà présentés dans la gazette numéro 90. Nous ne reviendrons pas sur les périodes pendant lesquelles la paroisse est laissée sans prêtre ... juste rappeler qu'après la révolution française il faut attendre la fin de la deuxième décennie pour que l'évêché se propose de nommer un prêtre à la cure. Nous ne reviendrons pas non plus sur ce nouveau blanc à la veille de la première guerre mondiale qui laisse toute la paroisse sans curé depuis.

Ici, il s'agit simplement de rappeler que, jusqu'aux lois de 1905 et 1906 de séparation de l'église et de l'Etat il revenait à la commune de loger et d'entretenir les curés de la paroisse. En l'absence d'un local dédié, d'un presbytère, il s'agissait de trouver un local d'une maison qui permettrait d'héberger le curé de la paroisse.

Nous avons rapidement évoqué dans la gazette 90 que la proposition de vendre les biens communaux pour pouvoir acheter une maison dans le village avait été largement rejetée par les populations notamment par les populations qui dépendent des lopins de terre communaux.

Le 22 octobre 1817, évêché de Metz

La succursale de Ville-sur-Yron étant depuis longtemps vacante, Mgr l'évêque a désiré la pourvoir d'un pasteur. Un jeune prêtre y a été effectivement nommé et immédiatement après son ordination il s'est rendu sur les lieux pour prendre connaissance de l'état des choses. On apprend qu'il « a conçu quelque crainte de n'y point trouver tout ce qui serait nécessaire pour la décence du culte comme aussi pour le logement qui lui est destiné. » Le curé de Conflans est invité « en conséquence à [se] rendre à Ville-sur-Yron. [...] Vous voudrez bien ensuite faire la visite de la maison destinée à servir de presbytère, examiner son état de solidité, ou des réparations et appropriations à y faire, le nombre des pièces devant servir de logement, comme aussi les places devant servir de décharge, y compris la place nécessaire pour quelques bestiaux et le fourrage. Vous ferez aussi la visite du jardin, afin d'examiner son état comme sa grandeur, sa culture, ses plantations. Vous demanderez aussi l'évaluation approximative du rapport annuel de cinq jours de terre de pâquis dont doit jouir le curé [...] »

Le 28 octobre 1817, Conflans

En conséquence de la commission que l'évêché lui a donnée, le curé de Conflans s'est rendu à Ville-sur-Yron le 27 octobre. « J'ai reconnu que [...] La maison destinée à servir de presbytère consistait en deux grandes chambres entre lesquelles est la cuisine qui est assez vaste ; chacune de ces trois pièces est éclairée par une grande croisée ; il y a en outre une chambre à four à côté de laquelle est un cabinet qui ne reçoit de jour que par la chambre à four. Il y a une cave qui paraît bonne et suffisante. Les écuries sont assez grandes pour pouvoir y mettre outre les bestiaux, le bois de chauffage. [...] Le jardin faisant angle autour de la maison et dans lequel il y a un bon puits, paraît avoir un bon fond de terre et suffire pour deux personnes ; il s'y trouve peu d'arbres. [...] les portions qu'on laisse à M.le curé peuvent rapporter trois paies et demie ; m.le Maire m'a dit qu'il parlerait à son conseil pour faire s'il y avait moyen encore un autre supplément à M. leur curé. » Fait et dressé le présent procès verbal à Conflans le 28 octobre 1817 Laglass curé à Conflans.

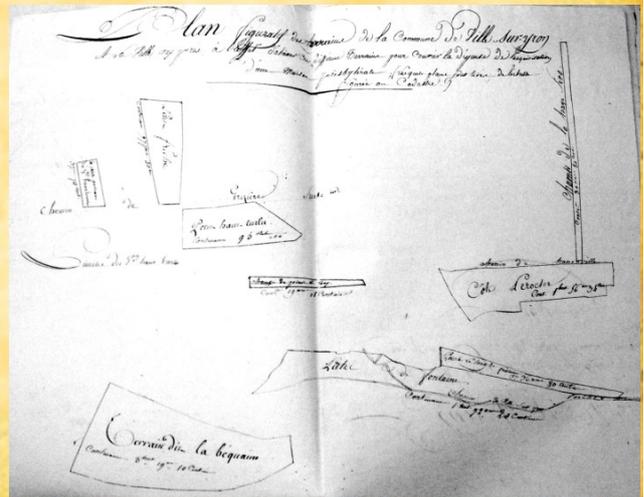
Le 13 février 1818 lettre au sous-préfet de Briey demandant au maire de Ville-sur-Yron pour être autorisé à acquérir du sieur Warin moyennant 4000 francs une maison pour servir de presbytère [...] La majorité des habitants s'étant formellement opposée à cette acquisition puisque sur 37 habitants qui se sont présentés devant le commissaire chargé de procéder à l'information de commodo et incommodo, 30 ont voté contre le projet d'acquisition il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande qui est toute à l'avantage du vendeur et qui ne procurerait même pas un logement convenable [...]

Devant cet échec, une autre solution est tentée. Il s'agit d'aménager un espace dans une aile du château. Cette fois c'est le curé d'Hannonville qui rend compte le 26

janvier 1820, Monsieur le supérieur : « Il n'y a encore aucun arrangement définitif relativement au local qu'occuperait dans le château le curé qui viendrait à Ville-sur-Yron seulement on avait projeté de louer deux chambres dans une aile du château ; une de ces chambres aurait servi de cuisine [...] »

Monsieur Vivien, propriétaire du château qui a senti sans doute que c'était encore extrêmement à l'étroit, a proposé un autre appartement à l'intérieur du château, « composé de quatre pièces dont l'une qui est une chambre à four qui pourrait à la rigueur servir de cuisine ; mais il en faudrait nécessairement une autre s'il s'agissait de faire une lessive ou de cuire le manger des bestiaux ; il faudrait encore une chambre à four ; [...] l'appartement est commode, agréable et peut facilement avoir une issue séparée dans la cour du château ; il y aurait aussi une écurie et une petite cave séparée. Le jardin serait pris dans l'étendue des jardins du château ; mais il ne pourrait être séparé que par des allées ; au pis aller si aucun des deux appartements ne peut convenir, on propose comme mezzo termine, de louer une maison à côté du château, le propriétaire se réserverait seulement la grange et une partie de l'écurie, [...] » Mais, en fait, rien n'est réglé et le maire compte sur une nouvelle visite du curé de Conflans.

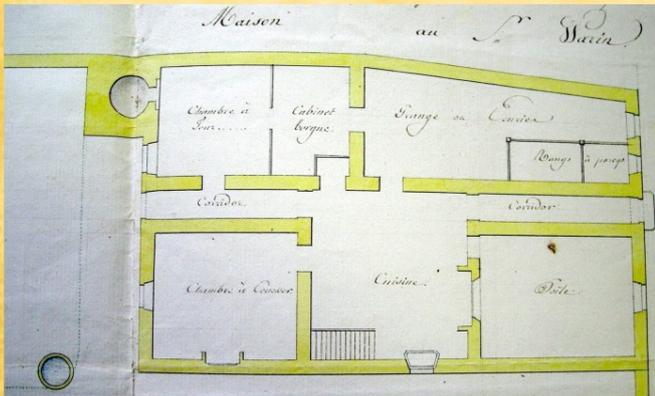
Nouvel épisode en 1824 où cette fois, une partie des détenteurs de lots consentent à en vendre une partie. « Nous habitants de la commune de Ville-sur-Yron et la Ville-aux-Prés soussignés, assemblés au lieu ordinaire des séances, ayant pris connaissance de la demande formulée par M.le Maire et du conseil municipal de la commune de VY en date du 15 mai 1824 tendant à obtenir de M le Préfet l'autorisation de vendre différents biens communaux partagés par lots entre les habitants détenteurs desdits communaux à l'effet d'acheter une maison de presbytère ; déclarons consentir à l'abandon ainsi qu'à la vente d'une partie de ces lots pour faire face à l'acquisition de la propriété ; lesquels lots sont dénommés ci-après ... Savoir pour la commune de Ville-sur-Yron les détenteurs consentent pour [...] un petit terrain dit le petit Friche, un autre appelé le Petit Haut Turlu, un autre dit les Béquaine et quatre autres petites portions au Grand Haut Turlu ; pour ceux de la Ville-aux-Prés, savoir un champ lieu dit au Poirier le Loup, un autre à La



Haye sous les Pointes le long de Fontaine, la Côte Perche et le Pâtis de Fontaine ; [...] chaque détenteur a signé le présent dont les noms indiquant séparément leur consentement...» Suit la liste des détenteurs consentant.



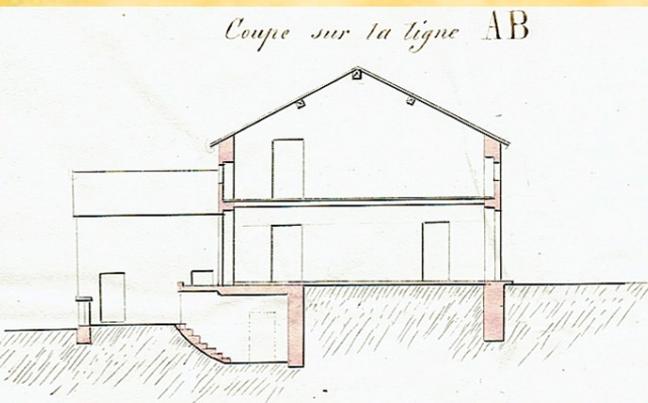
Une maison est alors visitée le 18 novembre 1924 par un architecte expert et un maçon désigné, M. Lafontaine, elle appartient à M. Charles Louis Warin, cousin germain du maire Warin Nicolas maire de 1811-1831. Elle donne entièrement satisfaction, mais nécessite quelques réparations... Le tout est estimé à 4600 francs. (Ici un plan partiel de la propriété)



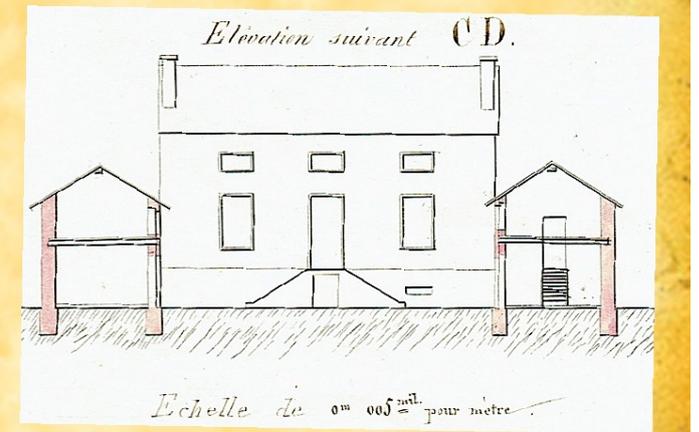
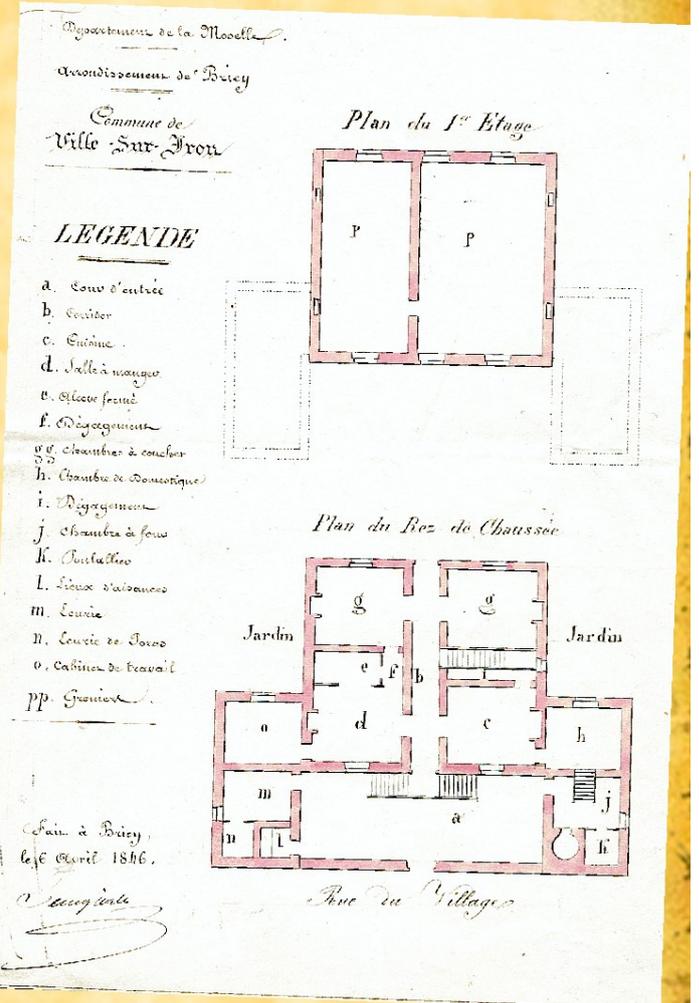
Pourtant en 1826 l'affaire n'est toujours pas réglée car les non signataires font blocage. Quelques mois plus tard, une procédure pour contourner ce refus est lancée par le préfet qui, dans un courrier du 16 septembre déclare : « Monsieur vous m'avez envoyé les pièces relatives à la demande formée par le Conseil municipal de Ville-sur-Yron pour la vente d'une partie des biens communaux partagés entre les habitants et dont le prix est destiné à l'acquisition d'un presbytère. Je ne puis soumettre au gouvernement cette double proposition, en raison de ce qu'une partie des habitants détenteurs des biens a refusé d'en abandonner sa jouissance ; mais comme leur refus n'est appuyé sur aucun titre ; qu'il serait possible que le partage de ces biens n'eût point été fait conformément aux lois, et que dès lors la commune pût en disposer sans le consentement des habitants, je désire avoir sous les yeux l'acte en vertu duquel ils ont été mis en possession [...]»

Après plusieurs visites qui auraient pu répondre au cahier des charges présenté par l'évêché, notamment la dernière en 1824, l'opération a échoué à nouveau.

Et donc tout au long de la décennie qui suit un débat s'engage dans un conseil municipal partagé et qui n'est pas encore comme chacun le sait, élu démocratiquement puisqu'il faut attendre les années 1870 et suivantes pour que s'établisse une représentation universelle masculine.



Finalement le conseil va donc décider de construire un presbytère. Le 3 mai 1846... le conseil municipal considérant que la commune de Ville-sur-Yron ne possède pas de presbytère qu'il n'existe dans la commune aucune maison qui puisse être acquise ou louée pour cet usage, décide sauf l'opposition de l'autorité supérieure, qu'il sera bâti un presbytère suivant le plan et devis dressé le six avril dernier par l'architecte de Briey, s'élevant à la somme de huit mille cinq cent francs trente sept centimes.



Par la suite les curés y logeront en gros jusqu'à la veille de la Grande Guerre... Puis plus de curé dans la paroisse (Cf. Gazette n°90) et le local sera loué puis utilisé comme salle d'école jusqu'en novembre 1937 où le conseil suite à la création d'une classe enfantine à la mairie libère les bâtiments du presbytère, décide de le louer à nouveau par période de trois ans, moyennant un prix de 800 francs par an... Il sera finalement vendu...

VISITE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54



Visite de territoire du Département 54 : un Stop à Ville sur Yron le 7 octobre dernier

Lors de sa dernière visite sur le territoire de Briey, **Mme Valérie BEAUSERT-LEICK**, Présidente du Département de la Meurthe et Moselle, accompagnée sa 1ère Vice Présidente Audrey BARDOT-NORMAND, de Manuela RIBEIRO, de Jean-Pierre MINELLA, conseillers départementaux, de représentants communaux et intercommunaux et de fonctionnaires territoriaux, a posé « ses valises » le temps d'un déjeuner à Ville sur Yron.

Après un court déjeuner à la salle René Bertin, et une visite communale, les projets de notre écovillage – réalisation de la Résidence Daniel Guilhen, travaux de la place de la mairie, futur bar associatif, coopérative Solyron ont été présentés à l'ensemble de la délégation.



LE BAR ASSOCIATIF

Un futur bar associatif, lieu d'échanges et d'animation à Ville sur Yron :

Une commission dédiée a été constituée pour suivre le projet, avec Juline KAUFMANN, Michèle VEUTIN, Alain POIROT, Marie-Madeleine BRAULT et Maud LORENZI.

Un travail de recherche, d'analyse et d'échanges d'expériences est en cours avec des structures françaises similaires. Il s'agit ici de s'inspirer des projets existants, d'adapter les services en fonction de nos besoins et d'éviter certaines erreurs. Nous rencontrerons prochainement une structure à Saint Maurice sous les Côtes.

Bien entendu, la mise en place de ce lieu ne pourra pas être réalisée et pérennisée sans l'investissement du Foyer Rural. Nous réfléchissons dans ce cadre à la future forme juridique. L'investissement pourrait être pris en charge par la commune et le fonctionnement par des bénévoles.

Enfin, nous avons rencontré les services départementaux et participé à des ateliers coopératifs et créatifs organisés par un collectif d'Economie Sociale et Solidaire (Essentiel 54), afin d'étudier les pistes de cofinancements possibles.

Nous pourrons, lors d'une réunion participative, vous présenter les premières réflexions du projet au cours du 1er semestre 2021.

LES BERGES DE L'YRON

Depuis plus d'un mois, 3 de nos habitants (Patrick, Jacques et Jackie) et notre employée communale Estelle ont entrepris le nettoyage des berges de l'Yron, du côté de la passerelle SUD (vers Hannonville).

Ainsi, ils ont abattu et retiré les arbres qui entravaient le cours de la rivière puis ont coupé les orties et broussailles qui avaient envahi les berges depuis 2012, date du dernier chantier d'aménagement de la rivière.

Ce travail a pour but de faciliter l'accès à la rivière et de limiter les risques d'inondations. La faune et la flore de l'Yron vont profiter de ce regain de luminosité... Certaines herbes (nénuphars, joncs...) vont pouvoir se développer et favoriser l'accroissement de la population halieutique. Le chantier n'est pas terminé. Nous lancerons un chantier participatif dès que la situation sanitaire le permettra.

Bonne balade le long de l'Yron !!!



LA FIBRE



La commune est éligible à la fibre pour tous les opérateurs

Vous devez souscrire un abonnement auprès de votre opérateur.

Pour les exploitations agricoles les plus éloignées: une demande à LOSANGE doit être faite par les propriétaires afin d'effectuer les travaux de raccordement.

Pour une installation optimale, vérifiez votre passage de gaine ainsi que votre regard de raccordement sur votre propriété avant la venue du technicien.

Vous trouverez ci-dessous, quelques expériences et déconvenues rencontrées par les habitants :

- Suite à une forte demande, l'opérateur vous indique que votre logement n'est pas éligible car il n'est pas en mesure d'intervenir rapidement.
- Le passage de la fibre nécessite parfois deux ou trois interventions.
- Si un génie civil sur l'espace public est nécessaire, l'attente risque d'être longue.
- Une erreur de branchement dans la boîte de raccordement a pour conséquence l'impossibilité de repérer la ligne dans la chambre téléphonique de Mars-la-Tour.
- Un refus de branchement lorsque la distance pour aller jusqu'au boîtier de raccordement est trop longue.

Et la liste est loin d'être exhaustive...

Les foyers dont l'installation a été réussie au premier rendez-vous sont chanceux....

Les autres, soyez patients.

Vous pouvez contacter Nathalie Rodriguez ou passer en mairie pour plus d'informations.

Ville sur Yron se rapproche de ses habitants grâce à la mise en place de deux outils informatifs gratuits et accessibles depuis un smartphone, une tablette, un ordinateur.

LA COMMUNICATION

facebook

Afin d'être présent davantage sur la toile et particulièrement sur les réseaux sociaux, une **page**

Facebook dédiée à la commune a été créée. Vous y retrouverez l'actualité quotidienne de la commune, des informations institutionnelles, des photos et vidéos du village. N'hésitez pas à vous abonner, à liker et commenter les publications !

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public de Ville-Sur-Yron pose quelques soucis depuis un moment : quartier éclairé alors que d'autres non, allumage des différents quartiers en décalé, non extinction parfois. Le conseil municipal a décidé de prendre le problème à bras le corps !

Dans un premier temps, il faut synchroniser les différents quartiers de la commune afin d'avoir un allumage et une extinction de l'éclairage public simultanés de l'ensemble des points lumineux. Cela sera le chantier prioritaire.

Le deuxième gros chantier sera éventuellement le passage des candélabres vers un mode d'éclairage écologique. Le conseil municipal est en train d'évaluer la réduction de la consommation énergétique ainsi que le coût de la modification, si nous devons passer en éclairage LED. Nous avons déjà rencontré plusieurs prestataires et les devis sont en cours.



PANNEAUPOCKET

Informe et Alertes les habitants

L'application mobile PanneauPocket. Ce système très simple et efficace vous prévient instantanément à chaque alerte et information par une notification.

En téléchargement gratuit et sans publicité, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com.

Retrouvez dès à présent l'actualité de Ville sur Yron sur [panneaupocket](http://panneaupocket.com) !

LE CCAS

Le Comité Communal d'Action Sociale (CCAS)

En cette deuxième période de l'année, le CCAS s'est occupé de distribuer la deuxième dotation de masques offerts par le conseil départemental et la commune au mois de juillet.

Celui-ci s'est réuni au mois de septembre et a défini les actions à mener pour la fin de l'année et le premier semestre 2021, à savoir :

- concernant la crise sanitaire, répertorier les personnes seules, âgées, fragiles ou en difficulté afin de leur apporter un accompagnement spécifique.
- la distribution des colis de Noël.
- le repas des anciens prévu le 17 mars 2021 si les conditions sanitaires le permettent



Chantier participatif du 10 novembre rue St Gorgon

Nous avons été contraints de limiter le nombre de personnes en raison de la crise sanitaire.

Le Massif de la rue Saint-Gorgon a été nettoyé, la vigne vierge taillée, et replantée avec des arbustes de différentes floraisons, couleurs et feuillages.



abattage des arbres morts



Hommage à Samuel Paty, le 21 octobre



Opération "Nettoyons la nature", le 27 septembre



LA VIE DU VILLAGE

Les évènements

Naissance de **Noah AUGUSTO** né le 31.08.2020 à Verdun, premier enfant de Quentin AUGUSTO et Hélène DUVERE domiciliés au 14 rue Saint Gorgon

Célébration le 5 septembre 2020 du mariage de **Nathalie Birden** avec **Pierre Poirot**



Cérémonie du 11 novembre



Visite de Caroline FIAT, députée de notre circonscription, le 7 décembre 2020





Bonjour à toutes et à tous,

La crise sanitaire complique la vie de tous sur le plan personnel, professionnel... mais également culturel. Vous pouvez le constater également au sein du village par le calme du foyer. Malheureusement nous ne sommes pas exemptés des mesures sanitaires gouvernementales :

Les activités sportives hebdomadaires, culturelles et créatives sont donc en pause imposée !

Les rendez-vous annuels tant attendus, défilé d'Halloween, soirée beaujolais nouveau, défilé de Saint Nicolas, la galette des rois ...annulés....

Les bons moments partagés du foyer semblent être en hibernation !!!!

Par contre, pour amuser les enfants en cette période peu propice aux échanges, une nouvelle activité voit le jour :



Quelques enfants du village se sont lancés un drôle de défi. Une chasse aux trésors avec des pierres peintes.

Le principe est simple : ramasser un caillou, le décorer et le relâcher dans le village en laissant une photo ou un indice sur le groupe whatsapp réservé au village.

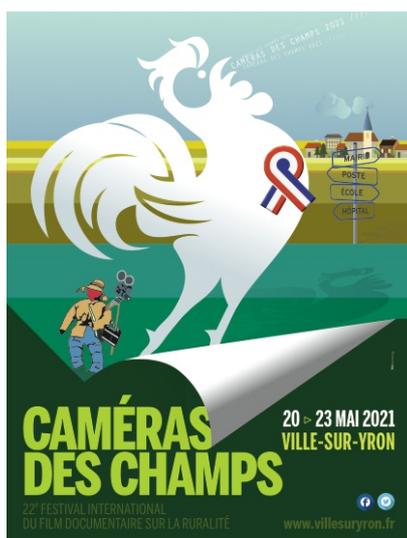
Si vous en trouvez-un, vous pouvez le cacher un peu plus loin en laissant un nouvel indice.

Si ce jeu vous intéresse, contactez Juline au 06.23.21.84.09 afin qu'elle vous inscrive sur le groupe.

Bonne chasse à tous !

En attendant des jours plus réjouissants, faites attention à vous et à vos proches !
Toute l'équipe du foyer rural vous souhaite une belle et heureuse année 2021 !

L'équipe du Foyer Rural de Ville sur Yron.



Le 22^{ème} festival «Caméras des Champs» qui devait se tenir en mai 2020 a été annulé pour les raisons sanitaires que chacun connaît.

Le festival qui, nous l'espérons se tiendra en 2021, sera donc le 22^{ème} et se déroulera du jeudi 20 au dimanche 23 mai 2021.

L'objectif du festival Caméras des Champs sera de montrer la ruralité dans sa grande diversité en prenant comme support la diffusion de films documentaires. La sélection, composée de films récents, se veut la plus proche possible des grands enjeux actuels du monde agricole et paysan, mais aussi du monde rural au sens large du terme.

Cette année l'accent sera mis sur le thème « La République au village » ainsi que sur l'eau, ressources et besoins.

Comité rédactionnel : Maud Lorenzi, Nathalie Rodriguez, Jacques Schwartz, Jackie Césaroni, Mathieu Eisenberg, Luc Delmas et Alain Poirot

Mise en page et infographie : Alain Poirot

**Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique**